



VILLE DE SOLLIÈS-PONT

DIRECTION GÉNÉRALE
DES SERVICES

POLICE MUNICIPALE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU VAR

Solliès-Pont, le 23 NOV. 2012

ARRETE

portant autorisation occupation du domaine public pour travaux élagages

N° Départ : 984/2012/108/PM/MC/AM

**Le maire de Solliès-Pont,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite.**

- Vu** la loi du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes,
- Vu** les articles L. 2212-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,
- Vu** les articles du Code de la route,

Considérant Qu'en raison de l'importance des travaux d'élagage, il est prévu de régler la circulation sur l'avenue du Commandant l'Herminier,

Considérant Que pour le bon déroulement des travaux, l'avenue du Commandant l'Herminier devra être coupée,

arrête

Article 1 : Le domaine public sera occupé par les travaux d'élagage le jeudi 29 novembre 2012 et le vendredi 30 novembre 2012 de 07 h30 à 17h00. Les travaux s'effectueront sur l'avenue du Commandant l'Herminier.

Article 2 : La circulation sera interdite sur l'axe suivant de 07h30 à 17h00:
- Avenue du Commandant l'Herminier

Article 3: Des panneaux seront mis en place par les services de la police municipale le 26 novembre 2012.

Article 4 : Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté

- Monsieur le directeur des services techniques de la commune de SOLLIES PONT
- Monsieur le chef de service de la police municipale de SOLLIES PONT
- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de LA FARLEDE.

Article 5 : Pour information et respect des dispositions :

- Monsieur l'adjoint au maire délégué à la sécurité
- Monsieur le chef du centre de secours de la Vallée du Gapeau

Et sera publié.

Pour le maire absent,
Jean-Pierre COIQUAULT
1er adjoint

Certifié exécutoire compte tenu de :
- la transmission en Préfecture le
- la publication le

